

Plateforme de Coordination
et d'Orientation des Troubles
du Neuro-Développement
du CALVADOS

*Plateforme de Coordination et d'Orientation
Des Troubles
Du Neuro-Développement du Calvados*



LIVRET D'ACCUEIL

PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe est constituée d'une pédopsychiatre, d'un pédiatre, d'une infirmière coordinatrice et d'une secrétaire.

Pédopsychiatre :

Docteur Marie-Gabrielle ABATUCCI-COUDRAY

Pédiatre :

.....

Infirmière coordinatrice :

Madame Charlène JACQUETTE

Secrétaire :

Madame Audrey DAZELLE

La plateforme est portée par l'association Gaston Mialaret reconnue d'utilité public et gérant des structures de soins ambulatoires pour des enfants, adolescents et jeunes adultes souffrant de troubles psychiques et/ ou en situation de handicap.

Directeur Général :

Monsieur Florent LEMAITRE

Directrice adjointe :

Madame Camille LAUNAY

Responsable Comptabilité et Finances :

Madame Christine CUNY

Secrétaire assistante de l'administration :

Madame Charline DERRIEN

MISSIONS

La Plateforme de Coordination et d'Orientation du Calvados intervient sur l'ensemble du département. Elle a pour missions d'évaluer les situations des enfants âgés de 0 à 7 ans pouvant relever de troubles du neuro-développement, de guider les familles dans le parcours de diagnostic et la mise en place d'accompagnement, de coordonner les différents intervenants, de financer les professionnels libéraux et de former et informer les acteurs de repérage et le public.

PUBLIC ACCUEILLI

- Enfants de 0 à 6 ans révolus.
- Avec une suspicion de troubles du neuro-développement
- Adressés par un médecin (éducation nationale, PMI, généraliste, pédiatre, hospitalier...)
- Sans notification MDPH
- N'ayant pas encore intégré un parcours de soins dans le sanitaire ou le médico-social

ADMISSION

Si vous détectez chez votre enfant des particularités concernant son développement, il vous faut prendre rendez-vous avec un médecin (PMI, médecin traitant, pédiatre, médecin hospitalier, médecin éducation nationale). Dans le cadre d'une consultation longue celui-ci remplira le questionnaire national de repérage puis avec votre accord l'adressera à la PCO.

Après étude du dossier, la plateforme vous recontactera dans un délai d'un mois pour vous informer des suites données à la demande d'accompagnement.

PARCOURS DE L'ENFANT

La plateforme reçoit le dossier de l'enfant, le valide, et coordonne son parcours pendant une année, renouvelable douze mois en s'appuyant sur des dispositifs existants : CAMSP, CMPP, CMP...

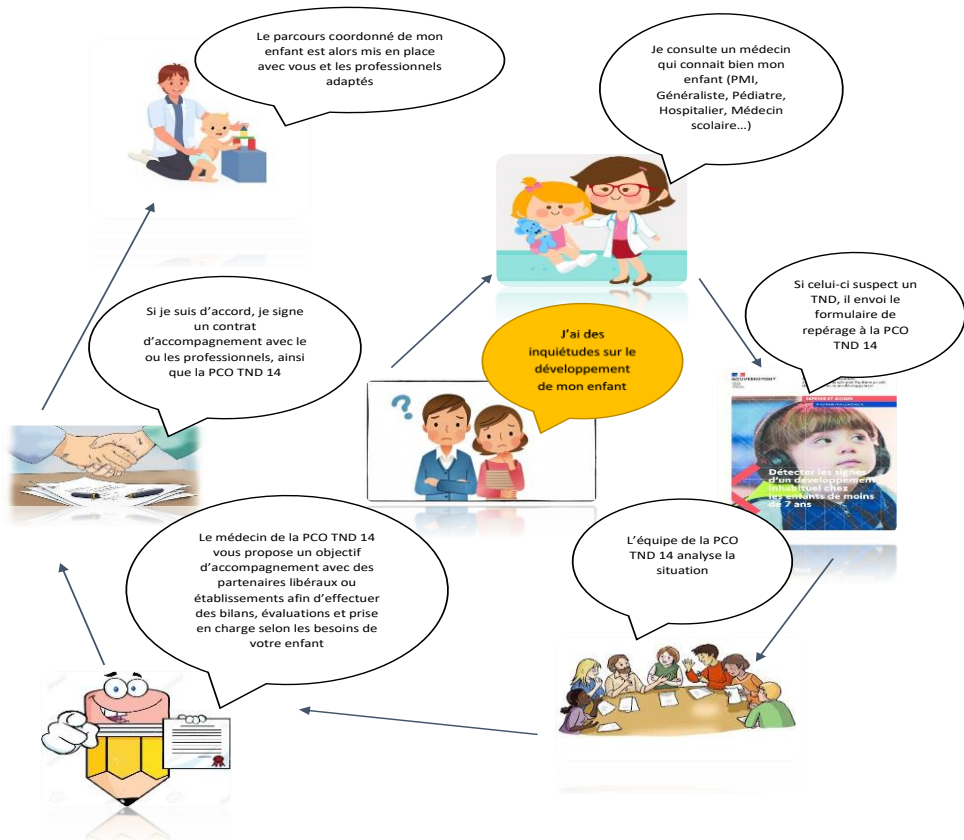
La PCO ne délivre pas de prestations de soin. Elle coordonne les ressources du territoire (libéral, sanitaire et médico-social) afin de réaliser les bilans et examens et de proposer les soins correspondant aux besoins de l'enfant.

Un Contrat d'Accompagnement est signé entre le service et la famille décrivant les prestations et les objectifs de l'accompagnement.

Un forfait d'intervention précoce, sans reste à charge pour la famille peut être débloqué par la PCO afin de financer des bilans et des prises en charge par des psychomotricien(nes), des ergothérapeutes et des psychologues exerçant en libéral.

La fin de l'accompagnement de la PCO est organisée avec la famille quand :

- L'enfant est pris en charge en établissement médico-social ou sanitaire (CMP, CMPP, SESSAD, IME) ou en libéral
- L'enfant va avoir 7 ans
- L'enfant n'en a plus besoin
- Les parents ne le souhaitent plus



DOSSIER DE L'ENFANT

Un dossier patient est ouvert au nom de l'enfant. Les informations qu'il contient sont strictement confidentielles et relèvent du secret médical. Ce dossier est placé sous la responsabilité des Médecins de la PCO. Il est accessible conformément aux dispositions légales (Loi n°2002-303 du 4 mars 2002) sur demande écrite recommandée adressée au Directeur Général. L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel.

Les données personnelles contenues dans le dossier de votre enfant sont soumises à la confidentialité et seront traitées conformément à la loi informatique et liberté modifiée par le règlement européen de protection des données.

DROITS ET OBLIGATIONS

Vous trouverez en annexe la charte des droits de l'utilisateur, ainsi que le règlement de fonctionnement de la PCO TND 14.

Par ailleurs, lorsqu'un enfant est considéré comme étant en danger ou en risque de l'être au sens de l'article 375 du code civil, les professionnels de la PCO seront attentifs et suivront les procédures relatives à la protection de l'enfance.

La charte des droits et des libertés, ainsi que le règlement de fonctionnement de la PCO TND 14 est à votre disposition au secrétariat.

Horaires d'ouverture

Jours et horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi 09h00-12h30/ 13h30-17h00

Mardi 09h00- 12h30/ 13h00-17h00

Mercredi 09h00-12h30/ 13h30-17h00

Jeudi 09h00-12h30/ 13h30-17h00

Vendredi 09h00-12h30/ 13h00-16h00

En cas d'absence, un répondeur est à votre disposition. N'hésitez pas à laisser un message.



***Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles
Du Neuro-Développement du Calvados***

3 rue du Docteur Laennec 14200 Hérouville Saint Clair

Mail : PCO14@mialaret.asso.fr Tel : 02 61 67 11 36